



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Bovins

Question écrite n° 5098

Texte de la question

M Yves Coussain rappelle à M le ministre de l'agriculture et de la forêt que l'engraissement bovin français se détériore de plus en plus et affaiblit notre position sur le marché commun, en raison de distorsions de concurrence monétaire, fiscale et financière. Par ailleurs, la crise du marché de la viande bovine consécutive aux quotas laitiers a entraîné une baisse du pouvoir d'achat de la viande bovine de l'ordre de 20 p 100, ayant pour conséquence l'effondrement des revenus. Dans ces conditions, il souhaite connaître les dispositions envisagées pour alléger les frais financiers à court terme de l'engraissement.

Texte de la réponse

Reponse. - Le marché de la viande bovine s'est en effet fortement détérioré. Cette évolution très défavorable s'explique essentiellement par une hausse de la production de viande bovine dans la CEE en 1990, alors que la consommation stagne ou régresse. Ainsi, en France, des sorties importantes de jeunes bovins des ateliers d'engraissement, conjuguées à un net alourdissement des carcasses (de 6 à 7 kilogrammes pour les mâles), ont conduit à une augmentation de la production de viande de jeunes bovins d'environ 15 p 100 en 1990, comparée à 1989, mettant en difficulté les exploitations spécialisées dans ce type de production. Cette augmentation concerne, dans une moindre mesure, l'ensemble de la production bovine française, qui aura cru en 1990 d'environ 3,5 p 100, ce mouvement devant se poursuivre en 1991. Pour l'ensemble de la Communauté européenne, une évolution comparable est observée, la Commission ayant annoncé une hausse de 3 à 4 p 100 de la production communautaire en 1990 par rapport à 1989. Le marché de la viande bovine se caractérise donc bien désormais par une hausse cyclique de la production, amorcée par la hausse continue des prix pendant l'année 1988 et la stabilité des prix de 1989, à un niveau élevé en comparaison de celui des années précédentes. En même temps, sur le marché français, une certaine faiblesse de la demande, observée depuis 1980 par les panels de consommation, s'est accentuée en 1989 et 1990. Suivant la même tendance, la consommation communautaire a nettement baissé depuis le début de l'année 1990, sans qu'il soit encore possible d'en estimer l'ampleur avec précision. Il est vrai que cette baisse du marché de la viande bovine touche une catégorie d'agriculteurs dont les revenus étaient déjà très bas et dont beaucoup sont dans des zones durement touchées par la sécheresse qui sévit depuis le printemps. C'est pourquoi le Gouvernement avait décidé le 31 août dernier la mise en œuvre de dispositions d'urgence en faveur des producteurs bovins et ovins spécialisés, plus particulièrement touchés par la sécheresse. D'un coût budgétaire de 1 200 millions de francs, elles ont procuré une aide de trésorerie, par le biais de report d'échéance et d'avance sur indemnisation, de plus de 3 milliards de francs pour les éleveurs ovins et bovins. Elles ont permis également de leur fournir plus d'un million de tonnes de céréales à prix réduit pour l'alimentation des troupeaux. En outre, le 26 septembre dernier, le Gouvernement a décidé la mise en place d'un programme en faveur des exploitations en situation fragile, en particulier d'un fonds de restructuration de la dette bancaire des agriculteurs, doté par convention avec le Crédit agricole de 1,4 milliard de francs sur trois ans. Les caisses de mutualité sociale agricole pourront également consentir des abandons ou reports de créances. Par ailleurs, les moyens dont le Gouvernement dispose, au titre de l'organisation communautaire du marché de la viande bovine, ont été mobilisés au maximum, afin d'assurer un soutien efficace des prix de marché : achats à l'intervention, relèvement du niveau des restitutions. L'ensemble de ces mesures a permis de maintenir, tout au long de l'été dernier, un prix minimum pour le

taurillon français, induisant même une légère reprise depuis la mi-septembre. Cette garantie continue d'être assurée en ce début d'année malgré la pression à la baisse exercée sur le marché par les vaches destinées à la boucherie. À plus long terme, sur un marché intérieur dont la fragilité peut aujourd'hui être constatée, c'est vers la recherche d'une amélioration de la qualité des viandes et de l'image de marque de la viande bovine auprès des consommateurs que devront être déployés des efforts supplémentaires, afin de garantir, pour l'avenir, un meilleur écoulement des viandes produites. Mais surtout, il convient que, dans le dangereux contexte créé à la fois par les négociations du GATT et par les projets de réforme de la politique agricole commune, une réflexion approfondie soit menée, d'abord au niveau national, puis entre les douze pays de la Communauté, afin de déterminer les moyens et les dispositions propres à préserver, pour l'avenir, les objectifs fondamentaux que nous assignons à notre agriculture.

Données clés

Auteur : [M. Coussain Yves](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5098

Rubrique : Elevage

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 novembre 1988, page 3138